

### 3-7 Santé et sport scolaire

Promouvoir l'éducation à la santé

Le **programme pour la santé des élèves 2011-2015** constitue un des éléments d'une politique éducative globale qui vise au bien-être et à la réussite scolaire des élèves. C'est dans ce cadre que l'École est un acteur de santé publique qui joue un rôle essentiel dans [l'éducation à la santé](#), le repérage, la prévention, l'information et l'orientation.

**Cinq axes prioritaires** sont définis : « l'hygiène de vie, l'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques » ; « [l'éducation à la sexualité](#), l'accès à la contraception, la prévention des IST et du sida » ; « la [prévention des conduites addictives](#) et la [lutte contre les jeux dangereux](#) » ; « la prévention du mal-être » ; « la formation aux premiers secours ».

Ce programme impulse une démarche nouvelle qui s'appuie sur **trois leviers** :

- la mise en œuvre systématique de la démarche de projet adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques des écoles et des établissements scolaires : chaque académie élabore, dans le cadre de son projet global, un « projet santé » qui est décliné dans les différents territoires ;
- une responsabilisation de l'ensemble des acteurs avec de nouveaux partenaires : des collaborations au niveau régional développées entre les académies et les agences régionales de santé ;
- un accompagnement des personnels, en particulier des personnels de santé, par la mise à disposition de documents et l'organisation de formations, notamment dans le cadre de conventions de partenariat.

Des **partenariats nouveaux** sont mis en œuvre à travers des conventions spécifiques avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), la MGEN, la Maif, la Croix rouge, le Planning familial, le Comité national contre le tabagisme. Ces partenariats permettront de développer de nombreux outils pédagogiques au service de la communauté éducative.

Développer la pratique sportive

En complément de l'enseignement obligatoire de l'EPS, la [pratique sportive à l'école](#) doit être développée afin d'approfondir les apprentissages et d'améliorer la vie scolaire et le bien-être des élèves.

La rentrée 2011 est l'occasion de donner un nouveau souffle aux [sections sportives scolaires](#) et d'en réaffirmer le caractère sportif par l'élaboration d'un cahier des charges national. Le rappel d'un certain nombre d'exigences nationales doit permettre une labellisation académique de ces structures et favoriser le développement de partenariats avec les collectivités territoriales et le monde sportif.

La mise en place des vice-présidences d'élèves et de parents permettra de dynamiser le projet pédagogique des **associations sportives (AS)** et de diversifier l'offre d'activités sportives proposées et les conditions de leur pratique. Des actions comme « Attitude Santé » présentée par l'Usep et « Bouge... une priorité pour ta santé » proposée par l'UNSS permettent aux jeunes de mieux se connaître, de développer toutes leurs capacités et de lutter contre les effets de la sédentarité comme le surpoids et l'obésité.

La **journée du sport scolaire** prévue le 21 septembre 2011, et dont la thématique sera annoncée prochainement, permettra aux associations sportives scolaires de valoriser leurs activités.